

MAIRIE DE BOUSSENS
31360

HAUTE-GARONNE

Date de convocation :
11 janvier 2016

Nombre de conseillers
en exercice : 15

Délibération du Conseil
Municipal
(D.C.M.) N°1-1

Modification des statuts du
SDEHG

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize et le dix-huit janvier, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

Présents : MM. SANS, RAMEAU, Mmes GERARD (proc.), SAINT-SUPERY (proc.), MM. RIVIERE, AMOUROUX, LIVOTI, Mmes DALLA-ZANNA, TOUZANNE, M. PIZZATO, Mme AIMONE-CAT, M. ROUCH, Mme CAHUZAC.

Absents/excusés : M. HAZEBROUCK (proc. Mme SAINT-SUPERY)
Mme TONELLO (proc. Mme GERARD)

Madame Rosanna DALLA-ZANNA est élue secrétaire de séance.

Vu les statuts du SDEHG en vigueur ;

Vu la délibération du comité du SDEHG du 26 novembre 2015 approuvant modification de ses statuts ;

Vu l'article L5211-17 du CGCT ;

Considérant que le SDEHG, par délibération du 26 novembre 2015, a approuvé, à l'unanimité, la modification de ses statuts ;

Considérant que la modification des statuts proposée permettrait notamment au SDEHG d'exercer de nouvelles compétences en matière de transition énergétique telles que la création d'infrastructures de charge pour les véhicules électriques ;

Considérant que, conformément à l'article L5211-17 du CGCT, les membres du SDEHG doivent désormais se prononcer sur cette proposition de modification des statuts ;

Considérant que le conseil municipal doit également se prononcer sur les compétences optionnelles qu'il souhaite transférer au SDEHG parmi celles-ci :

- création et exploitation de réseaux de chaleur ou de froid (L2224-38 du CGCT) ;

- création, entretien et exploitation d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables (L2224-37 du CGCT) ;

- aménagement et exploitation d'installations de production d'électricité de proximité (L2224-33 du CGCT).

Entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la modification des statuts du SDEHG telle que proposée par délibération syndicale du 26 novembre 2015 et figurant en annexe à la présente délibération et transfère au SDEHG les compétences optionnelles suivantes :

- création et exploitation de réseaux de chaleur ou de froid (L2224-38 du CGCT) ;

- création, entretien et exploitation d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables (L2224-37 du CGCT) ;

- aménagement, exploitation d'installations de production d'électricité de proximité (L2224-33 du CGCT).

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le **21 janvier 2016**

Pour copie conforme,

En Mairie, le **19 janvier 2016**

Le Maire,
C. SANS

